

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**Titre : Sentier des Cimes – Observation des paysages**

**N° action : 61**

## **Référence aux critères de la grille d'évaluation :**

- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégralité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

## **Description de l'action :**

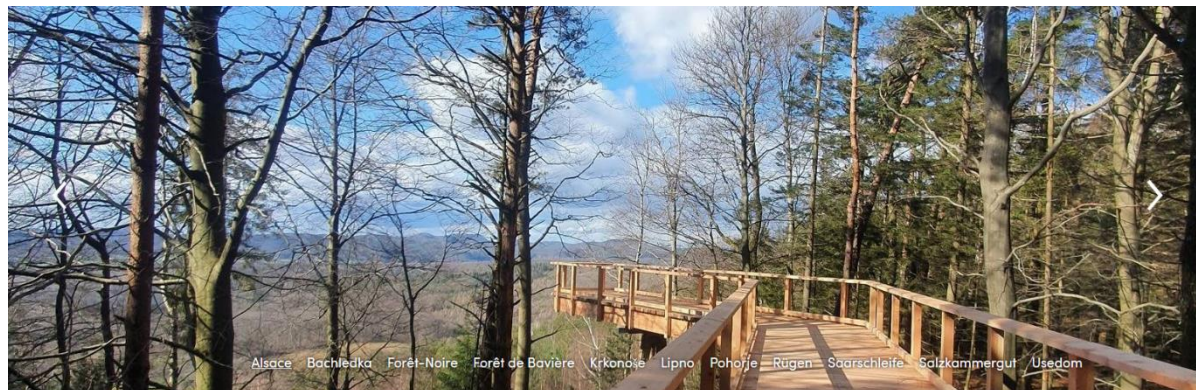
### **- Contexte**

Un Parc national se doit d'offrir une expérience unique aux visiteurs, le plus possible en connexion profonde avec la nature.

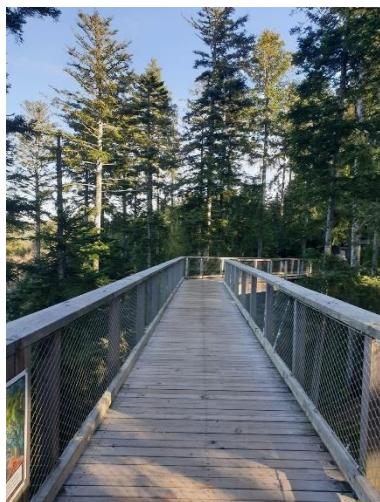
Pour compléter l'offre en attractions de la Vallée de la Semois et la positionner comme destination écotouristique, la création d'un sentier des cimes est à l'étude. Il permettra d'offrir une vue totalement nouvelle sur la forêt (constituant 86% du territoire) en se promenant en plein cœur des arbres, jusqu'à leur cime, voire au-dessus de la canopée.

Le concept se veut être une ascension douce parsemée de stations ludiques et pédagogiques vers un point culminant d'observation des paysages alentours. Le sentier des cimes sera accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes, avec une pente de maximum 6% tout au long de l'ascension. Il est construit en matériaux durables et locaux, pour s'intégrer au maximum dans le paysage environnant. Il permettra de vivre une expérience unique d'immersion dans la nature, harmonieusement intégrée dans l'environnement.

*Exemple de sentiers des cimes*



## Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION



Des contacts ont été pris avec la société EAK (Erlebnis Akademie AG) qui compte déjà plus d'une dizaine de chemins des cimes à son actif, en Allemagne, en France et dans certains pays d'Europe centrale. La plupart de ces chemins sont d'ailleurs associés à des territoires de Parcs naturels ou de Parcs nationaux.

Afin de déterminer la faisabilité technique d'un tel projet sur le territoire de la vallée de la Semois, plusieurs réunions et des repérages sur sites ont été organisés. L'objectif étant de déterminer l'endroit idéal, à la fois proche de voies de mobilité, disposant d'infrastructures d'accueil touristique suffisantes, permettant une vue de qualité sur les paysages de la vallée et, surtout, ne nuisant pas à la nature environnante.

## Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Selon EAK, la région de la vallée de la Semois correspond aux critères de sélection nécessaires pour la réussite d'un tel projet. Après avoir sondé 5 sites potentiels avec vues cartographiques, repérages de terrain, vols de drone et analyses statistiques, un site en particulier a retenu l'attention des entrepreneurs : celui du Terme à Herbeumont. En effet, il s'agit d'un lieu situé sur les hauteurs de la Commune, proche d'un ancien centre d'accueil touristique, disposant d'un massif forestier ancien pouvant potentiellement offrir une belle vue sur le village, son château et les courbes de la vallée enserrant le village. De plus, il possède déjà les accès et parkings nécessaires.



*Repérages techniques sur le terrain – lancement du drone*

Si le Parc national est retenu, les contacts seront donc relancés afin de poursuivre les démarches nécessaires.

**- Objectifs :**

1. Offrir une nouvelle activité touristique d'immersion dans la nature au territoire.
2. Poursuivre l'étude de la faisabilité de ce projet et concrétiser les partenariats nécessaires.

**- Méthodologie (déroulé, approche, moyens utilisés) :**

D'ici 2026, étude de la faisabilité d'un tel projet sur le site, réalisation des études nécessaires, réalisation des plans, établissement des conventions de partenariat et permis d'urbanisme.

**- Localisation :**

Potentiellement le site du Terme à Herbeumont

**- Public(s) ciblé(s) :**

Tous, visiteurs et habitants, y compris les personnes à besoins spécifiques et familles avec poussettes.